

Ghassen Ayari

2019 OHCHR Minority Fellow

Tunisie

Topic 1 : human rights and minority language education

Introduction :

- Salutation protocolaire d'introduction générale *Mes chères les présidentes*
- présentation de soi *Ghassen Ayari de la Tunisie, je représente les minorités ~~ethniques~~ religieuses*

Contenu :

Les personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ont le droit de jouir de leur propre culture, de professer et de pratiquer leur propre religion et d'utiliser leur propre langue, en privé et en public, librement et sans ingérence ni discrimination quelconque. (De l'article II, 1 de Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques).

Un pays comme le notre porte une responsabilité quant à l'institutionnalisation des droits et des libertés, et ce depuis la révolution en 2011. Un devoir qui s'est concrétisé d'une certaine manière par l'assemblée constituante lors de la proclamation de la deuxième République à travers la constitution de 2014. Celle-ci garantit dans son préambule ainsi que dans plusieurs de ses articles les valeurs universelles qui concrétisent l'engagement de la Tunisie au niveau international en matière des libertés individuelles et de la protection de la vie privée.

Historiquement, la Tunisie a été un carrefour de plusieurs peuples d'où le multiculturalisme profondément ancré au sein de la société tunisienne aujourd'hui. On le constate dans l'architecture, la gastronomie en passant bien évidemment par la langue. Ici, je mettrai l'accent sur l'importance de la



distinction entre; le Tunisien en tant que dialecte, le judéo-tunisien ou l'hébreu utilisé par la communauté juive tunisienne et bien évidemment l'Amazigh comme langue autochtone d'une terre porteuse d'une histoire millénaire.

Cependant, et suite aux différentes tentatives depuis près de soixante ans, un mauvais sens de l'unité nationale est devenu la substance même de l'éducation dans notre pays, d'où une image caricaturale d'un « Tunisien typique » ou d'une forme sacrée de la citoyenneté a trouvé lieu. L'arabe est alors proclamé langue officielle de l'Etat et l'islam religion d'Etat. On supprimera ainsi, et notamment à travers l'éducation, toute autre forme de diversité au sein de la société.

Aujourd'hui, un citoyen qui parle Amazigh peut subir de la ségrégation, qui est une forme de violence morale, tout comme un citoyen juif qui sort d'entre les murs invisibles des régions connues par les habitations juives, peut être sujet à différentes formes de discrimination sans évoquer la question du judéo-tunisien en tant que langue qui représente une richesse culturelle nationale non reconnus par l'Etat et non connus la majorité écrasante du peuple.

Le Gouvernement
Ainsi, la société civile aujourd'hui et notamment notre association, milite pour encrer un système éducatif qui met en valeur la présence de minorités religieuses et la diversité linguistique encore présente sur le territoire national et pratiquée par différents groupes minoritaires.

En
Ceci est en vue de renforcer et faire évoluer la notion de la citoyenneté et de transmettre aux nouvelles générations les valeurs et principes de la constitution post-révolutionnaire et des engagements que la Tunisie a pris sur le plan universel.

Conclusion :

-Remerciement protocolaire. *Merçi mes dames les présidentes.*

*Le 28 Novembre 2013
Au Palais des Nations
Genève, Suisse*